



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4239

Attribution de subventions pour la protection animale et la surveillance aérobiologique

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4239 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PROTECTION ANIMALE ET LA SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'application du Code de la santé publique et du Code de l'environnement, la Ville de Lyon œuvre pour maintenir le meilleur niveau possible de protection de la santé et de la salubrité publique.

Pour l'aider dans cette tâche, des associations interviennent et assurent des missions spécifiques, et permettent à la collectivité d'obtenir des données nécessaires à la mise en place de politiques publiques de santé mais également sont des relais de l'action publique auprès de la population.

Trois associations sont des partenaires historiques de la ville de Lyon et sollicitent des subventions pour accomplir leur mission. Il vous est donc proposé de valider la reconduction des subventions allouées en 2017 par le versement en 2018 des mêmes montants détaillés ci-après :

Réseau national de surveillance aérobiologique :

L'association Réseau national de surveillance aérobiologique recueille, analyse et interprète les particules biologiques présentes dans l'air et susceptibles d'avoir un effet sur la santé.

L'activité de cette association s'oriente donc principalement sur la fédération des centres de recueil et d'analyses des particules types pollens, moisissures, etc., la gestion des bases de données associées et la diffusion de l'information technique et clinique auprès des médecins et du grand public.

C'est ainsi qu'elle informe la Ville de Lyon sur les concentrations dans l'air des différents pollens qui s'y succèdent au gré des saisons et qui sont mesurés par deux capteurs installés à Lyon. Les Lyonnais, et particulièrement ceux qui souffrent d'allergie, bénéficient de cette information grâce notamment à l'internet.

En outre, elle peut être amenée à mettre en place des études épidémiologiques, à participer à des publications et à réaliser des formations.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 3 000 € à cette association au titre de ses missions de mesures des pollens sur la ville de Lyon et de la diffusion de l'indice allergique associé à ces mesures.

Le dispensaire SPA de Lyon :

Le Dispensaire de la société protectrice des animaux, installé 62 rue Saint Maximin à Lyon 3ème, est ouvert aux personnes disposant de faibles ressources (avec justificatifs) pour assurer les soins et la surveillance sanitaire de leurs animaux de compagnie.

Les animaux sont soignés gratuitement et une participation financière aux frais de fonctionnement est laissée à la libre appréciation de leurs propriétaires dont une majorité habite la ville de Lyon.

La présence animale est souvent un des éléments essentiels dans la vie de ces personnes défavorisées, en grande précarité pour certaines, et leur apporte un réconfort psychologique. Ces animaux leur permettent également de rester socialisés.

Les vaccinations et les traitements antiparasitaires des animaux préservent la population des zoonoses et des maladies épizootiques. De plus, la stérilisation chirurgicale participe à la maîtrise de la prolifération des chats et de la surpopulation canine. Les frais vétérinaires sont souvent difficiles à supporter pour ces personnes disposant de faibles revenus et qui par ailleurs sont extrêmement attachées à leurs animaux.

L'activité de ce dispensaire est donc d'une réelle utilité.

En outre, cette association participe à la réinsertion sociale de personnes lyonnaises en chômage de longue durée en leur proposant des contrats de travail au sein de ses structures de soins.

Ces actions sont complémentaires des missions de police sanitaire dont le maire est investi, permettent une « humanisation » de la prise en charge du problème de la prolifération des animaux en ville et jouent un rôle social dans l'intégration des animaux et dans la prophylaxie sanitaire.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 2 000 € à cette association au titre de ses missions de soins et surveillance des animaux de compagnie de personnes à faible revenus.

L'Hirondelle :

Le centre de soins des oiseaux sauvages, installé à Saint Forgeux, dans la Rhône, assure les soins et la surveillance sanitaire des oiseaux sauvages blessés. Il s'agit d'une structure associative dont les ressources proviennent exclusivement des dons et des subventions des collectivités locales. En 2018, celui-ci s'est regroupé avec le centre de soins de Drôme et Ardèche et est ainsi devenu l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages.

La ville de Lyon, dans ses missions de protection de la sécurité et de la santé publiques, est ponctuellement confrontée à la présence d'avifaune sauvage blessée ou contaminée. Dans ce cadre, il est important de disposer d'une structure d'accueil adaptée pour leur apporter les soins inhérents à leurs pathologies.

Les animaux sont soignés gratuitement et sont ensuite réintroduits dans le milieu naturel dans les meilleures conditions possibles. L'année 2017 a été très significative avec plus de 2900 oiseaux recueillis. En 2018, avec l'élargissement des compétences de la structure en matière de mammifères a induit la prise en charge de 300 petits animaux sauvages .

La présence de la faune sauvage en ville est un élément important de la biodiversité et participe à la richesse biologique de notre environnement.

En outre, la surveillance sanitaire de l'avifaune sauvage contribue au recueil d'informations sur la circulation des maladies potentiellement anthroponotiques et à la conservation des animaux sentinelles dans le domaine des pollutions environnementales.

Ces actions, complémentaires des missions de police générale et sanitaire dont le maire est investi, permettent d'agir efficacement sur la question relative à la présence des oiseaux sauvages en ville et, de manière plus générale, sur celle de la protection de l'environnement.

Aussi, il vous est proposé le principe d'une subvention de 1 000 € à cette association au titre des missions précitées.

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1 – M. le Maire est autorisé à allouer une subvention de 3 000 € au réseau national de surveillance aérobiologique, de 2 000 € au dispensaire de la SPA de Lyon, et de 1 000 € au Centre de soins des oiseaux sauvages, l'Hirondelle.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6574, ligne de crédit 45093, programme thématique pour la subvention au réseau national de surveillance aérobiologique, et pour les subventions au dispensaire SPA de Lyon et à l'association l'Hirondelle, article 6574 fonction 112 ligne de crédit 41140, Programme ANIMO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE